



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : JEUDI 6 AVRIL 2023

Secrétaire de séance : M. DUMOULIN

D2023-21 Convention avec le MURETAIN AGGLO pour autoriser les habitants de Fontenilles à accéder à la déchetterie de St Lys

La présente convention figurant en annexe a pour objet de définir les modalités et les conditions selon lesquelles les habitants de Fontenilles accèdent à la déchetterie de Saint Lys.

Par une délibération n°2021/036 du conseil municipal de la Ville de Fontenille en date du 21 octobre 2021, l'organe délibérant a décidé d'intégrer la Communauté de Communes de la Save au Touch (devenue Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain) à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette adhésion a été rendue effective par arrêté préfectoral au 30 avril 2023.

En tant qu'adhérente au syndicat mixte DECOSSET, la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain a transféré au syndicat sa compétence obligatoire « traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Plus précisément, et conformément à l'article 4 de ses statuts, DECOSSET assure notamment la gestion et l'exploitation des déchetteries (nouvelles et existantes) nécessaires à l'exercice de la compétence traitement.

C'est dans ce contexte que DECOSSET s'est rapproché du MURETAIN AGGLO afin que celui-ci assure, pour les habitants de la commune de Fontenilles, l'accès à la déchetterie de St Lys, étant donné la proximité géographique de cette déchetterie contrairement aux autres déchetteries gérées par DECOSSET.

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention d'accès à la déchetterie de St Lys des habitants de Fontenilles

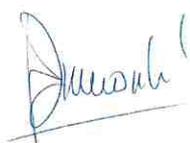
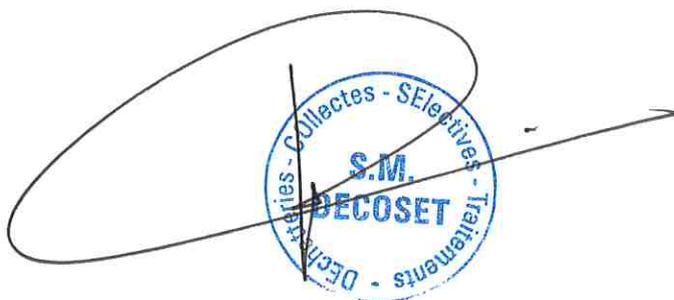
- **AUTORISE M. Le Président** à signer ladite convention et les documents afférents

031-253102636-20230414-D2023-21-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. DUMOULIN

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	1	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230414-D2023-21-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023